

AVIS:

A NE PUELIER QU'AU MOMENT
DU DISCOURS

VERIFIER AU MOMENT DU DISCOURS

COMMUNIQUE N° 31A
24 septembre 1965

Bureau de presse
750 Troisième Avenue, New York
YUkon 6-5740

Texte de la déclaration que doit faire M. Paul Martin,
Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures du Canada,
dans le cadre du débat général de l'Assemblée

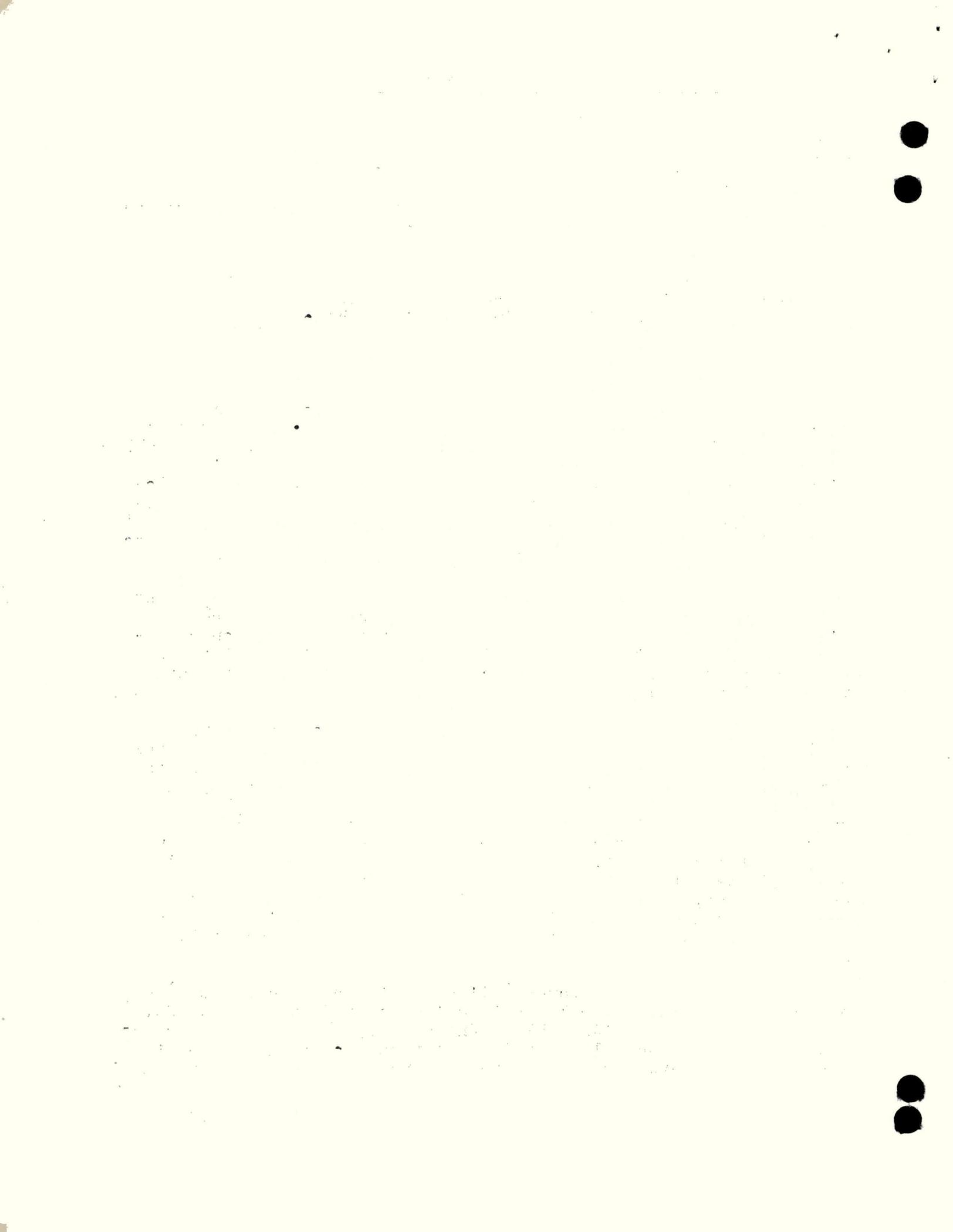
Monsieur le Président,

J'aimerais d'abord vous féliciter de votre élection à la présidence de l'Assemblée. L'appui unanime que vous avez reçu témoigne de la haute estime en laquelle on vous tient. L'Assemblée est en effet heureuse d'avoir comme président un homme d'Etat d'une envergure internationale et un homme dont la pensée philosophique et politique lui a valu une renommée mondiale. Je suis particulièrement heureux, en ma qualité de membre du gouvernement du Canada, qui entretient des relations étroites et amicales avec l'Italie, d'accueillir un représentant de marque de ce pays.

Je désire aussi souhaiter la bienvenue aux délégations de la Gambie, des Iles Maldives et de Singapour. L'intérêt et l'avenir des Nations Unies exigent que cette Organisation représente les peuples du monde, quelles que soient l'époque et les circonstances de leur indépendance; l'arrivée de ces trois nouveaux membres marque un nouveau pas vers la réalisation de ce but.

Monsieur le Président, nous représentons des gouvernements attachés aux principes de la Charte, des gouvernements qui peuvent prendre des décisions et agir de telle façon que le monde puisse s'en trouver transformé. En ce début de session, j'ai l'intention d'analyser surtout cinq des principaux problèmes auxquels le monde doit actuellement faire face: premièrement, le différend au sujet du Cachemire; deuxièmement, la guerre au Vietnam; troisièmement, la sauvegarde et le renforcement de la capacité des Nations Unies pour maintenir et établir la paix; quatrièmement, le désarmement et l'atténuation de la menace nucléaire; cinquièmement, les moyens de maintenir l'élan de la guerre internationale contre la pauvreté, l'ignorance et la maladie.

Avant de m'attaquer à l'un et l'autre de ces problèmes, je voudrais insister sur le fait, qu'au point de vue du Canada, le premier souci de l'Assemblée générale doit être les différends qui empoisonnent actuellement les relations internationales et qui pourraient avoir des conséquences incalculables pour la paix



mondiale. Il est alarmant de constater que, vingt ans après la fondation d'une organisation destinée à établir et à maintenir la paix et la sécurité, nous devons faire face à des guerres qui sont tragiques dans leurs réalités et inquiétantes dans leurs implications. Comment pouvons-nous accorder l'attention nécessaire au développement économique et social, comment pouvons-nous mener les affaires internationales, dans quelque domaine que ce soit, lorsque nous avons devant nous le tragique spectacle de la mort, de la dévastation et de la guerre? L'intensité de notre angoisse est à l'échelle du monde, car une guerre, dans quelque pays que ce soit, est un affront à notre foi dans la paix et un défi à notre croisade pour la sécurité collective et l'amélioration de la condition humaine.

Sommes-nous sur le point d'oublier les dures leçons du passé? Combien de fois n'avons-nous pas entendu proclamer que la guerre ne doit plus être un instrument de politique nationale? Il y a des pressions et des tentations qui menacent ce grand principe, tentations d'étendre son aire d'influence ou d'intervenir dans les affaires internes des autres nations et même de chercher à atteindre un but par la force.

Les conflits auxquels nous devons faire face présentement en Asie diffèrent par plusieurs aspects importants et évidents. Leur caractère commun le plus significatif, c'est que l'une ou l'autre de ces situations peut élargir l'aire du conflit et créer un danger d'expansion de la guerre en Asie et ailleurs. La suppression de ce risque est la tâche suprême de la communauté internationale, l'occasion unique pour les Nations Unies d'agir de façon constructive.

Le Cachemire

Je vais maintenant parler des événements qui ont l'attention du monde, ces dernières semaines: le conflit entre l'Inde et le Pakistan.

L'annonce d'un cessez-le-feu entre l'Inde et le Pakistan a été accueillie dans le monde entier avec un profond soulagement et peut-être plus au Canada qu'ailleurs. Au cours des sept dernières semaines, l'intensification rapide de ce tragique conflit avait attristé et consterné le gouvernement et le peuple canadiens, car les liens les plus étroits nous unissent à ces deux pays, qui sont également nos partenaires au sein du Commonwealth, depuis qu'ils ont obtenu leur indépendance. Le Secrétaire général qui encore une fois dans cette affaire a mis son énergie, son imagination et sa sagesse au service des Nations Unies, a reçu un appui général pour son premier appel au cessez-le-feu. L'appui que son appel a entraîné s'est manifesté par l'empressement avec lequel un grand nombre de leaders ont offert leurs services pour aider à la mise à effet d'un cessez-le-feu. Le premier ministre du Canada a été l'un de ceux qui a offert une telle aide et je peux déclarer au nom de mon gouvernement que si les parties en cause

[The page contains extremely faint and illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the document. The text is scattered across the page and does not form any recognizable words or sentences.]

désirent se prévaloir de cette aide, dans leur poursuite d'un règlement négocié, cette aide leur est acquise.

L'unanimité avec laquelle le Conseil de Sécurité a adopté ses résolutions du 4 et du 6 septembre fait foi de la détermination de tous les membres de l'Organisation de voir ces combats s'arrêter. L'approbation générale de ces résolutions et le ferme appui donné au Secrétaire général, alors qu'il exécutait le mandat que lui avait confié le Conseil, est une autre preuve que tous désirent ardemment que cesse cette effusion de sang.

Le cessez-le-feu qui vient d'être réalisé était naturellement le premier impératif. Le monde peut maintenant respirer plus librement mais le cessez-le-feu n'est pas suffisant. Les Nations Unies, de même que les gouvernements indien et pakistanais, ont maintenant une nouvelle occasion qu'ils ne doivent pas faire faute de saisir, s'ils veulent en arriver à un règlement honorable, équitable et durable.

L'impossibilité d'en arriver à un règlement durable pourrait avoir des conséquences qui nous sont apparues très clairement durant les dernières semaines. Le Secrétaire général a décrit ces dangers sans ambages. Il a en effet déclaré: "on retrouve dans cette situation tous ces facteurs - les sentiments exacerbés, les malentendus, les rancunes longtemps refoulés, les soupçons, les craintes, les aspirations frustrées et le nationalisme poussé à l'extrême - qui, à travers l'histoire, ont mené à des guerres inutiles et futiles".

Dans sa résolution du 20 septembre, le Conseil de Sécurité a réaffirmé sa responsabilité quant à la nécessité d'en arriver à un règlement du problème politique sous-jacent au différend. Le Conseil a naturellement fait des efforts en ce sens auparavant. En fait, il y a seize ans, le représentant du Canada, le général MacNaughton, en sa qualité de président du Conseil de Sécurité, a joué un rôle spécial dans la recherche d'une solution au problème du Cachemire qui durait alors déjà depuis deux ans. La situation exige de nouveaux efforts qui doivent être entrepris non seulement par le Conseil de Sécurité mais aussi par chaque Etat membre en mesure de contribuer à une solution.

Le règlement, si l'on veut qu'il soit durable, doit emporter l'assentiment et l'acceptation, quelque difficile que ce soit, et du Pakistan et de l'Inde. Un accord qui ne répondrait aux aspirations que d'une seule des parties ne constituera jamais une solution permanente. Le moyen le plus prometteur serait peut-être pour les Nations Unies d'aider les deux gouvernements à reprendre les négociations au point où le dernier accord de vues s'était manifesté, reprenant ainsi la tâche difficile de mettre fin à ce grave conflit.

désirent se prévaloir de cette aide, dans leur poursuite d'un règlement négocié, cette aide leur est acquise.

L'unanimité avec laquelle le Conseil de Sécurité a adopté ses résolutions du 4 et du 6 septembre fait foi de la détermination de tous les membres de l'Organisation de voir ces combats s'arrêter. L'approbation générale de ces résolutions et le ferme appui donné au Secrétaire général, alors qu'il exécutait le mandat que lui avait confié le Conseil, est une autre preuve que tous désirent ardemment que cesse cette effusion de sang.

Le cessez-le-feu qui vient d'être réalisé était naturellement le premier impératif. Le monde peut maintenant respirer plus librement mais le cessez-le-feu n'est pas suffisant. Les Nations Unies, de même que les gouvernements indien et pakistanais, ont maintenant une nouvelle occasion qu'ils ne doivent pas faire faute de saisir, s'ils veulent en arriver à un règlement honorable, équitable et durable.

L'impossibilité d'en arriver à un règlement durable pourrait avoir des conséquences qui nous sont apparues très clairement durant les dernières semaines. Le Secrétaire général a décrit ces dangers sans ambages. Il a en effet déclaré: "on retrouve dans cette situation tous ces facteurs - les sentiments exacerbés, les malentendus, les rancunes longtemps refoulés, les soupçons, les craintes, les aspirations frustrées et le nationalisme poussé à l'extrême - qui, à travers l'histoire, ont mené à des guerres inutiles et futiles".

Dans sa résolution du 20 septembre, le Conseil de Sécurité a réaffirmé sa responsabilité quant à la nécessité d'en arriver à un règlement du problème politique sous-jacent au différend. Le Conseil a naturellement fait des efforts en ce sens auparavant. En fait, il y a seize ans, le représentant du Canada, le général MacNaughton, en sa qualité de président du Conseil de Sécurité, a joué un rôle spécial dans la recherche d'une solution au problème du Cachemire qui durait alors déjà depuis deux ans. La situation exige de nouveaux efforts qui doivent être entrepris non seulement par le Conseil de Sécurité mais aussi par chaque Etat membre en mesure de contribuer à une solution.

Le règlement, si l'on veut qu'il soit durable, doit emporter l'assentiment et l'acceptation, quelque difficile que ce soit, et du Pakistan et de l'Inde. Un accord qui ne répondrait aux aspirations que d'une seule des parties ne constituera jamais une solution permanente. Le moyen le plus prometteur serait peut-être pour les Nations Unies d'aider les deux gouvernements à reprendre les négociations au point où le dernier accord de vues s'était manifesté, reprenant ainsi la tâche difficile de mettre fin à ce grave conflit.

of the
of the
of the

Pour ce qui est du Canada, nous avons, depuis la mise sur pied en 1949 du groupe d'observateurs, affecté des militaires à ligne de cessez-le-feu au Cachemire. Au cours des dernières quarante-huit heures, depuis l'acceptation du cessez-le-feu au sein du Conseil de Sécurité, le gouvernement canadien a étudié certaines demandes supplémentaires que nous a adressées le Secrétariat. J'ai déjà annoncé l'envoi de dix autres observateurs canadiens au groupe d'observation. Je suis maintenant en mesure de déclarer officiellement que le gouvernement du Canada consent à détacher de ses cadres le commandant du nouveau groupe d'observateurs que le Secrétaire général est en voie d'établir conformément à la résolution du Conseil de Sécurité du 20 septembre. Nous allons également mettre dix observateurs au service de ce groupe et, de plus, quelques avions, un officier de l'Etat-major de l'Air et un équipage qui travailleront avec les deux groupes d'observateurs de la région. En s'engageant à répondre à ces demandes, le gouvernement du Canada s'attend naturellement que le nouveau groupe d'observateurs sera retiré dès que l'évolution de la situation dans cette région le permettra.

En outre, comme je l'ai déjà dit, s'il existe une façon par laquelle le Canada pourrait aider au lancement, au déroulement et, comme nous l'espérons sincèrement, à l'achèvement des négociations, nous sommes prêts à faire tout ce que nous pouvons.

Le Vietnam

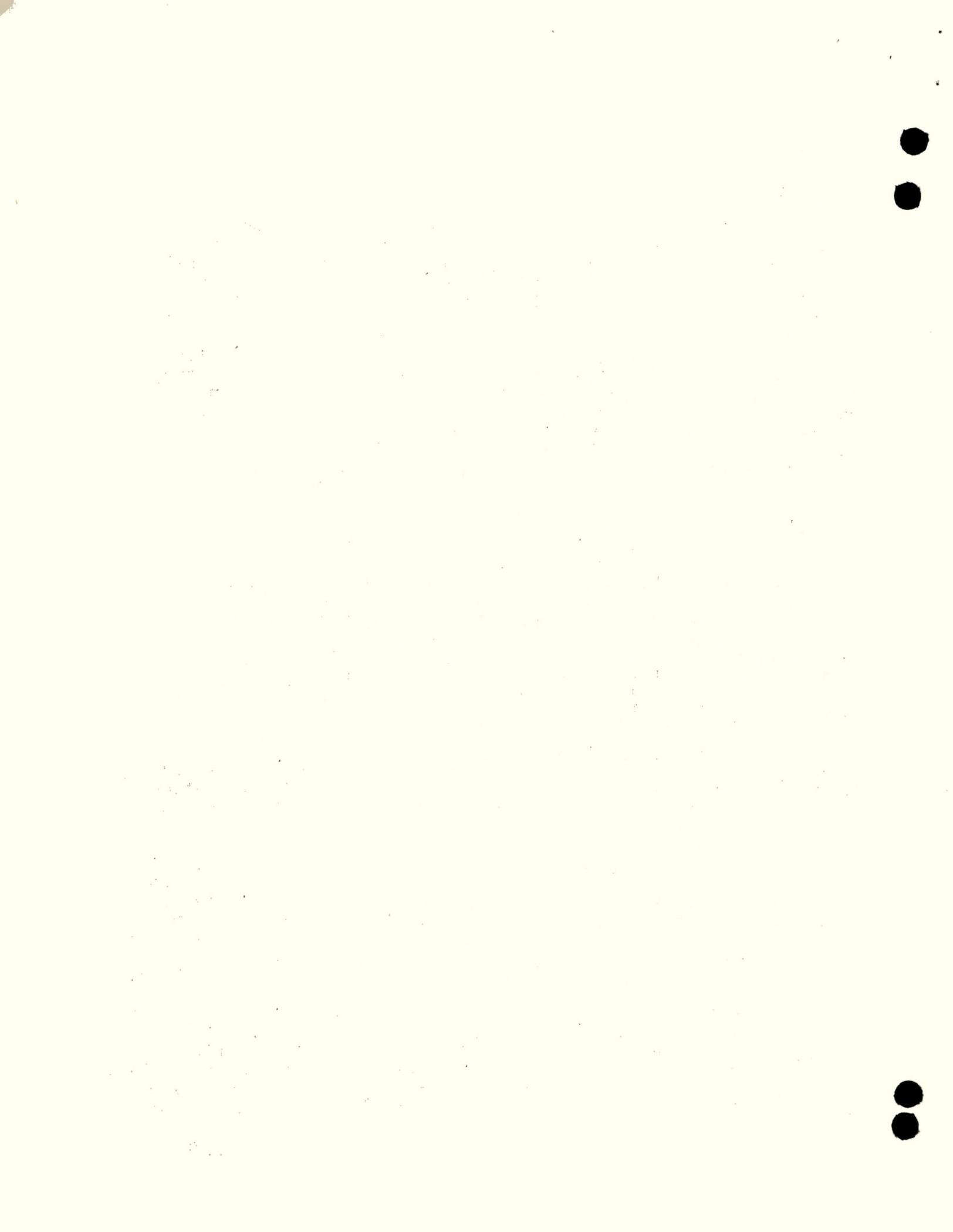
L'instabilité de la situation au Vietnam, dont je voudrais parler maintenant, ne résulte pas d'un manque de directives internationales précises. Si les dispositions sur le cessez-le-feu acceptées en 1954 avaient été entièrement observées, la tragédie et le danger auxquels nous faisons maintenant face dans cette partie du monde ne se seraient pas matérialisés. Mais on ne les a pas observées. L'une des dispositions fondamentales de l'accord était la non-intervention et on en est arrivé à n'en tenir aucun compte. L'instabilité qui s'ensuivit et les mesures apportées en vue de corriger cette situation n'ont pas réussi à créer un équilibre nouveau et plus satisfaisant; au lieu de cela, la situation n'a fait que s'aggraver, imposant des souffrances indescriptibles au peuple vietnamien et créant une menace de plus en plus grande à la paix de cette région et même du monde.

Il existe des raisons évidentes qui ont fait que, jusqu'ici, le Conseil de Sécurité a été en mesure d'agir dans le cas du Cachemire, mais s'est trouvé par ailleurs impuissant à intervenir utilement au Vietnam. Parlant au nom des Canadiens, je puis dire que le fait que les Nations Unies aient été empêchées d'agir efficacement dans la crise vietnamienne nous cause une vive inquiétude. Je considère cela comme un test pour l'Assemblée générale des Nations Unies; je crois qu'il nous faut prendre nos responsabilités dans cette grave situation. C'est le devoir de cette Assemblée d'exprimer clairement et vigoureusement la conviction collective des Nations Unies que la guerre au Vietnam doit aboutir à un règlement négocié.

De même, il n'y a aucun doute que les peuples en cause ont le droit de fixer leur destin sans être soumis à l'intimidation, à la subversion et à ces prétendues guerres de libération qui ne sont autres que des pressions militaires. C'est sûrement un principe essentiel à toute négociation.

Je puis seulement espérer, Monsieur le Président, qu'à mesure que les véritables problèmes posés par la guerre au Vietnam deviendront plus évidents, et qu'on reconnaîtra l'intérêt pour tous de mettre fin à cette guerre, il se créera un désir de compromis et de négociation. La réponse des Etats-Unis à l'appel des pays non alignés, en avril dernier, a démontré la volonté de cette nation de négocier un règlement sans conditions préalables.

Cette Assemblée se doit d'exercer toute l'influence dont elle dispose pour aider à amener un règlement négocié. L'intransigeance doit le céder aux appels de justice et d'humanité. Une solution exclusivement militaire n'est ni réalisable, ni désirable. Une fois cela admis, nous pouvons chercher ensemble à concilier nos intérêts et nos objectifs et, surtout, à obtenir la garantie



que les peuples en cause pourront librement, mais avec l'appui et l'encouragement de la communauté internationale, choisir le chemin qu'ils désirent suivre.

Le maintien de la paix

Le troisième point dont je veux traiter, monsieur le Président, c'est le maintien de la paix. Nous savons tous que, par suite du désaccord, au sein de cette Assemblée, sur le financement de certaines opérations de maintien de la paix, l'Assemblée générale a passé par une période pénible. Je n'en rappellerai pas les circonstances ni n'essaierai d'en imputer les responsabilités. Ce qui est important, c'est que l'Assemblée générale fonctionne de nouveau normalement. Une nouvelle ère d'activités va s'ouvrir. Cette perspective est un sujet de profonde satisfaction pour le gouvernement du Canada. Car, malgré l'importance reconnue du problème de l'article 19, nous devons tenir compte du fait que la nécessité pour les Nations Unies et l'Assemblée générale de faire face aux graves problèmes mondiaux ne leur permettait pas de rester inactives et impuissantes. Laissez-moi vous exposer les vues du gouvernement canadien sur l'avenir du maintien de la paix. Tout d'abord, nous ne pouvons accepter l'idée que la Charte réserve le maintien de la paix et de la sécurité exclusivement aux membres permanents du Conseil de Sécurité même si nous ne doutons pas, un seul instant que la coopération entre eux est essentielle à l'application intégrale de la Charte. Mais, en l'absence d'une telle coopération, l'ensemble des membres, je crois, doivent avoir la possibilité de suggérer des moyens d'action, quand il n'existe aucun autre recours.

La Charte établit clairement que le maintien de la paix et de la sécurité internationales est une responsabilité collective. Cela veut dire que, lorsque les Nations Unies agissent en vue de maintenir la paix, une responsabilité générale repose sur les membres qui doivent appuyer cette action. Le Canada a toujours cru que la conséquence logique de cela est un partage équitable du fardeau financier. Même si la responsabilité première des décisions relatives à l'établissement des opérations de maintien de la paix appartient en propre au Conseil de Sécurité, on doit également s'attendre que les membres du Conseil, et particulièrement les membres permanents, paient leur juste part des frais, de préférence sur la base d'une assiette collective. Mais si cela n'est pas possible, des contributions doivent alors être faites volontairement par chaque membre, au meilleur de sa capacité, reconnaissant ainsi l'obligation que nous avons tous de maintenir ensemble la paix. L'autre solution possible, c'est que la responsabilité du maintien de la paix ne repose alors que sur quelques Etats membres.



Je ne doute pas que cette solution sera rejetée d'emblée par la plupart des Etats membres et que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ne seront pas paralysées faute de ressources nécessaires.

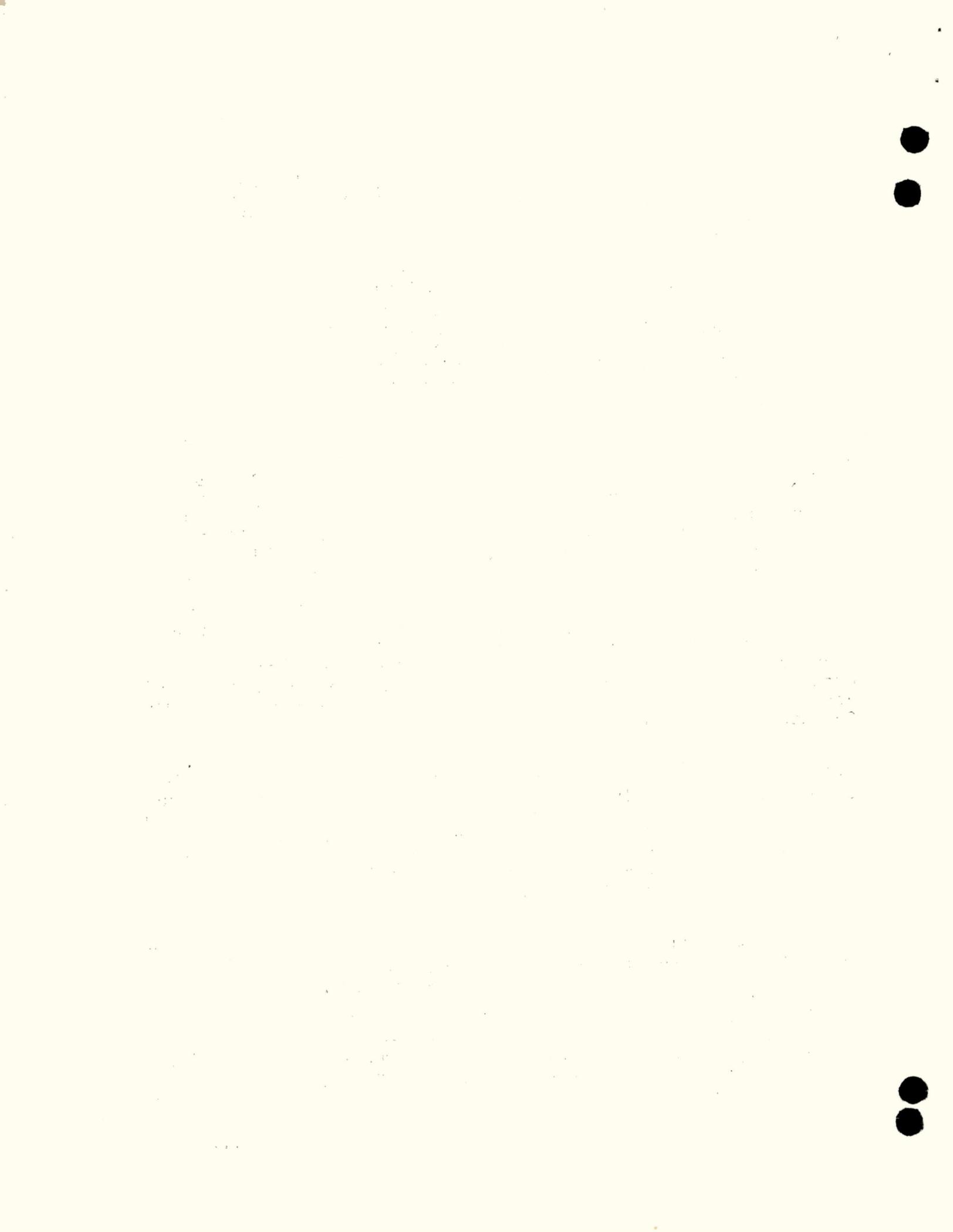
Le défi le plus important que nous devons relever d'une façon urgente, c'est de redonner à l'Organisation sa solvabilité. Un certain nombre de nations, y compris le Canada, ont déjà montré qu'elles croyaient que tous les membres répondront à ce besoin, et des contributions atteignant les \$20,000,000 ont déjà été faites. Je suis sûr qu'au cours des prochaines semaines, les autres membres répondront avec empressement à l'appel du Secrétaire général.

Quelles autres mesures pratiques les Nations Unies et les membres individuels peuvent-ils prendre en vue de renforcer la capacité de l'Organisation pour maintenir la paix? L'année dernière, le Secrétaire général, dans l'introduction de son rapport annuel, proposa une étude des mesures nécessaires au lancement des opérations de maintien de la paix. On n'a pu donner suite à cette proposition, mais j'espère que l'Organisation pourra étudier ce problème au cours des prochains mois.

Quelques pays ont affecté des unités militaires au service des Nations Unies, mais, sans une planification centrale et sans un nombre accru de volontaires, l'efficacité de ces mesures est nécessairement limitée. Le Canada continue à croire que l'affectation d'unités, avec une coordination centrale convenable, est une technique qui a une grande valeur pour notre Organisation dans sa tâche de maintenir la paix.

Le maintien de la paix n'est pas suffisant en soi. L'édification de la paix, pour employer l'expression du Secrétaire général, est plus importante. La Charte renferme tout un éventail de procédures à utiliser dans la poursuite du règlement pacifique des différends. Le gouvernement du Royaume-Uni a inscrit une question relative à ce sujet et je désire confirmer que le gouvernement canadien est prêt à collaborer aux études visant à développer cet important aspect des activités des Nations Unies.

Mais l'appareil du règlement pacifique ne sera d'aucune utilité à moins que les gouvernements ne soient déterminés à l'utiliser lorsque des différends se produiront. Le temps est venu de s'assurer que le maintien de la paix est intimement lié au règlement pacifique. La première de ces tâches, tout essentielle qu'elle soit, ne doit pas masquer ou détourner les buts de l'autre. La coutume établie d'assurer la médiation en même temps que l'envoi d'une force, ainsi que l'a fait la première résolution du Conseil de Sécurité sur Chypre, est une coutume à



maintenir. Mais il est important qu'on donne suite immédiatement aux mesures connexes visant à amener un règlement politique. Les parties à un différend ne doivent pas s'attendre à récolter les bénéfices d'une intervention des Nations Unies sans accepter la responsabilité de régler leurs différends et ainsi, de faciliter le plus rapidement possible, la cessation des opérations de maintien de la paix.

Le désarmement

Du maintien de la paix, je voudrais passer au désarmement, un autre domaine de la plus grande importance pour les Nations Unies.

Les membres des Nations Unies reconnaissent que le désarmement général et complet est le but que nous devons atteindre afin d'en arriver à la sécurité et à la paix dans le monde. Ce but a été défini dans une résolution adoptée par cette Assemblée en 1959. Cela demeure notre objectif. Nous avons essayé au cours des ans de faire des progrès en ce sens. Lorsque l'accord sur le désarmement général se révéla impossible, nous avons fait porter nos efforts sur des mesures collatérales. Nous en sommes venus à reconnaître que, pendant que nous étions en train d'explorer cette voie, le danger sous-jacent grandissait. Des armes nucléaires sont maintenant en la possession non pas d'une ou de deux, mais de cinq puissances, et plusieurs autres gouvernements, de l'avis de tous, on la capacité d'en fabriquer.

Le Secrétaire général, dans son rapport du 20 septembre, a décrit la dissémination des armements nucléaires comme étant la question la plus urgente à l'heure actuelle. Il a insisté pour qu'on accorde la priorité à cette question dans toute discussion sur le désarmement. Le gouvernement du Canada appuie fortement cette opinion.

En août dernier, les Etats-Unis ont présenté à la Conférence des dix-huit Nations sur le Désarmement un projet de traité destiné à arrêter la dissémination des armes nucléaires. Le Canada a participé à la rédaction de ce document. Nous espérons que ce traité, que plusieurs nations non alignées avaient souhaité, marquerait un pas dans la bonne direction, mais nos espoirs ont été déçus. L'Union soviétique a refusé de discuter le projet de traité et a cherché à rejeter la responsabilité de son refus sur les membres de l'OTAN. Cette prise de position de l'Union soviétique ne nous paraît pas raisonnable. Alors que les membres européens de l'OTAN sont eux-mêmes sous la

4

Faint, illegible text at the top of the page, possibly a header or introductory paragraph.

Main body of faint, illegible text, appearing to be several paragraphs of a document.

Bottom section of faint, illegible text, possibly a conclusion or signature block.

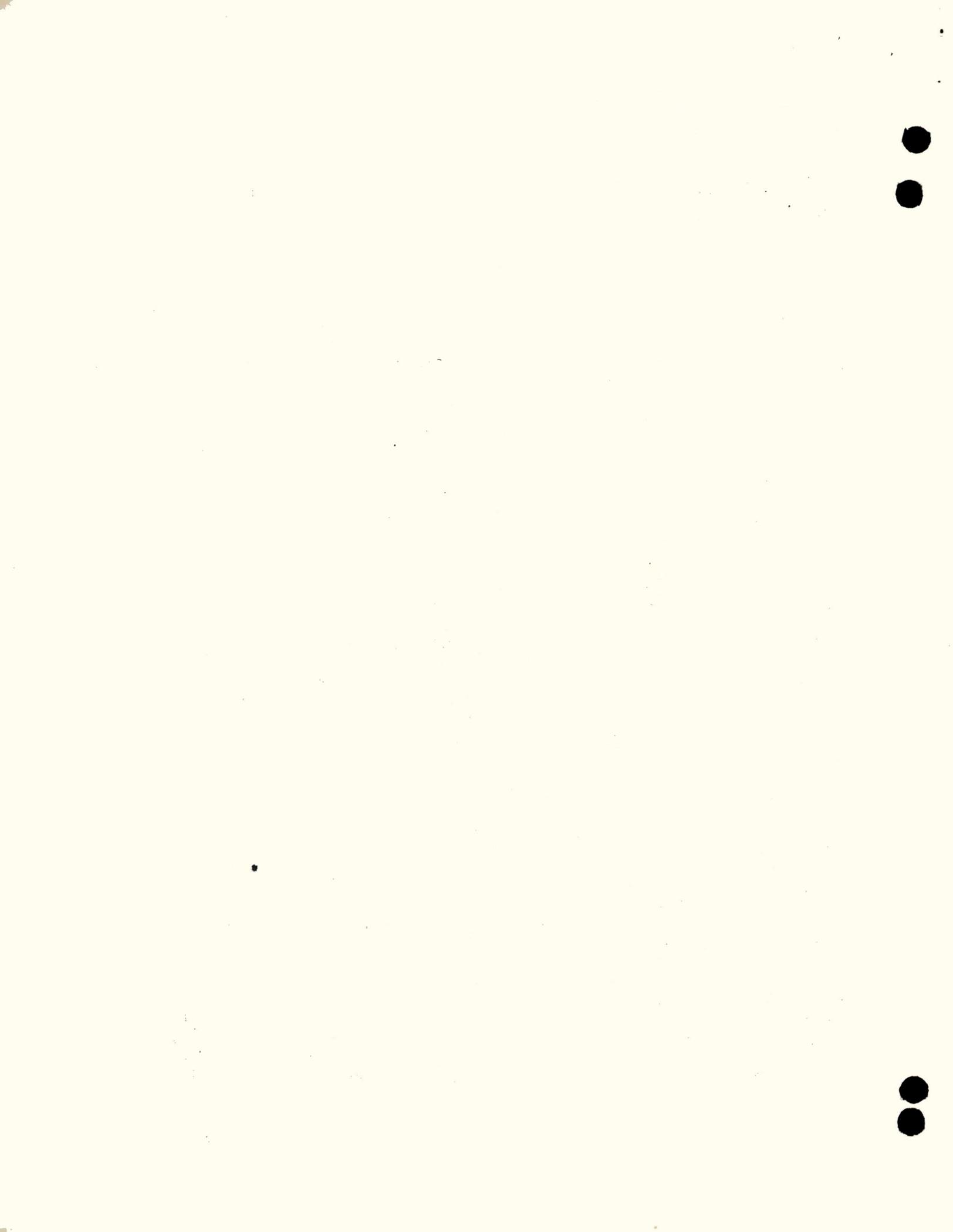


menace d'une attaque nucléaire possible, on ne peut soutenir qu'ils n'aient aucun droit de participer aux décisions relatives à la prévention d'une telle attaque.

Il a été établi par les représentants des nations non-alignées de la Conférence des dix-huit Nations sur le désarmement que le monde ne peut demeurer divisé en nations nucléaires et en nations non-nucléaires. Pourquoi, dit-on, des Etats, n'ayant pas actuellement d'armes nucléaires, devraient-ils abandonner pour toujours leurs droits souverains d'entreprendre une action qui pourrait être nécessaire en vue de protéger leur sécurité nationale, si les puissances nucléaires ne commencent pas à restreindre la fabrication des armes nucléaires et de leurs vecteurs, à réduire leurs stocks et, ainsi, à s'engager sur une voie menant au désarmement général. L'accord sur la non-dissémination ne doit pas être assujéti à une telle décision de la part des puissances nucléaires, mais il ne pourra être maintenu longtemps à moins que les grandes puissances ne commencent à réduire leurs armements nucléaires.

Il est aussi d'une importance capitale d'insister vigoureusement sur l'extension du traité d'interdiction partielle des essais nucléaires aux essais souterrains. Dès le début, le Canada a constamment appuyé les démarches visant à interdire tous les essais nucléaires à condition qu'une vérification efficace en soit possible. Nous continuerons à appuyer toutes propositions raisonnables menant à la réalisation de cet important objectif. On a accompli des progrès importants, au cours des dernières années, dans la détection des essais souterrains, au moyen de méthodes sismiques. On a aussi accompli quelques progrès quant à la distinction entre les secousses causées par des tremblements de terre ou autres phénomènes naturels, et celles causées par les explosions nucléaires souterraines. Ce domaine - la détection et l'identification des secousses transmises par la croûte terrestre - le Canada s'y intéresse particulièrement. A cause de notre situation géographique, de formations rocheuses favorables et de possibilités de détections sismiques, les savants canadiens sont en mesure d'apporter une contribution positive aux expériences qui, après des recherches et des études plus poussées, peuvent créer les conditions propices à la signature d'un traité qui interdirait les essais nucléaires souterrains.

A la dernière session de la Conférence des dix-huit sur le désarmement, la Suède et d'autres pays ont fait d'importantes suggestions en faveur d'une coopération internationale visant à amener des progrès dans ce domaine. Pour le Canada, ces propositions méritent une attention et une étude sérieuses. Le gouvernement canadien désire se joindre aux autres nations dans un effort international, rattaché d'une façon appropriée



aux travaux des Nations Unies, afin d'aider à élaborer une interdiction générale des essais nucléaires.

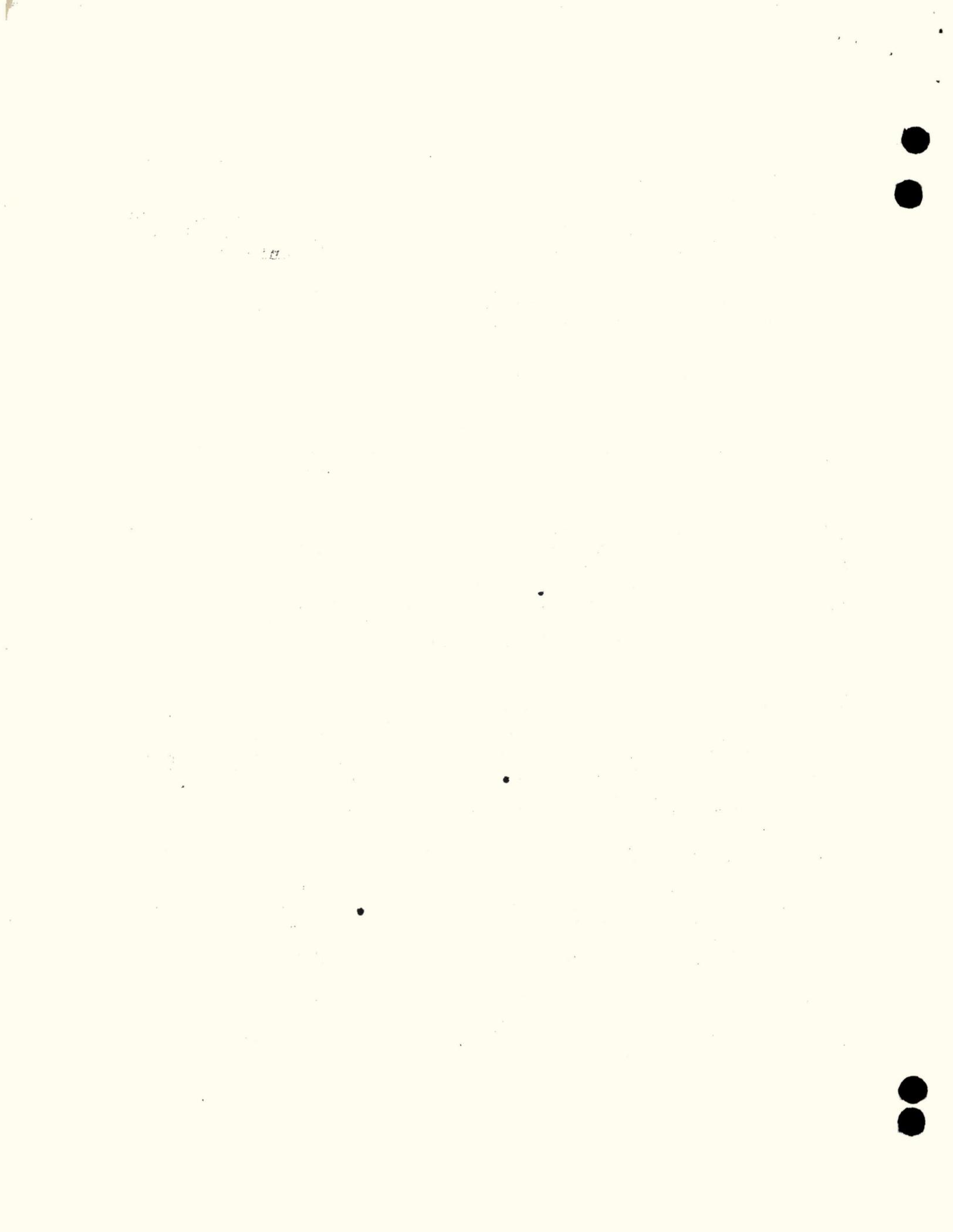
Le 15 juin dernier, la Commission des Nations Unies sur le désarmement a adopté une résolution demandant à l'Assemblée générale d'étudier sans retard la possibilité de tenir une conférence mondiale sur le désarmement. Le gouvernement du Canada accepte en principe l'idée d'une telle conférence. Nous croyons qu'une telle rencontre exigera une préparation soignée et détaillée. Au cours des ans, certains principes ont été acceptés relativement à la conduite des négociations sur le désarmement. Selon le gouvernement du Canada, les principes adoptés par l'Assemblée en 1962 doivent continuer à guider les discussions à la conférence mondiale sur le désarmement.

Le Secrétaire général a suggéré dans un récent discours qu'un progrès sur le désarmement, soit général soit nucléaire, sera difficilement possible aussi longtemps qu'une des grandes puissances militaires, qui a récemment développé une certaine capacité militaire nucléaire, de son propre chef, n'y participera pas. Il a poursuivi en disant que lorsque la conférence aura lieu, elle devra être tenue dans des conditions qui permettront à tous les pays, s'ils le désirent, de participer aux délibérations. Le Canada partage cette opinion. Si une conférence a lieu, le Canada espère que la République populaire de Chine sera invitée à prendre part aux discussions.

Le développement économique et social

Monsieur le Président, malgré notre inquiétude à l'égard des questions de guerre et de paix, nous ne devons pas ignorer pour autant le rapport qui existe entre ces problèmes et l'obligation de créer le contexte économique et social nécessaire à l'établissement de la stabilité politique. Les vingt dernières années ont vu l'éveil de la conscience sociale de l'homme et le début d'une guerre organisée et sans précédent contre la pauvreté, la maladie et l'ignorance.

Mais ce n'est pas encore suffisant. L'écart entre le revenu per capita des pays en voie de développement et celui des pays développés s'est élargi, l'explosion de la population mondiale exige une augmentation rapide du rythme de développement économique, et les problèmes relatifs aux paiements des dettes menacent des programmes déjà lancés. Le fait que, alors que les besoins augmentent, l'apport de l'aide au développement se soit stabilisé, exige une action corrective et résolue de nous tous, collectivement et individuellement.



Quant à nous, Canadiens, je crois que nos actes indiquent clairement que nous avons reconnu ce besoin. Après avoir plus que doublé notre programme d'aide bilatérale, l'année dernière, nous l'augmentons encore cette année. Je puis aujourd'hui affirmer, que, pourvu qu'une Charte satisfaisante soit établie (comme nous l'espérons) et sous réserve de l'approbation parlementaire, nous nous associerons à la Banque pour le Développement de l'Asie et nous apporterons à son capital initial une contribution pouvant aller jusqu'à \$25,000,000. Dans une autre région, nous sommes maintenant prêts à nous engager dans la deuxième phase des accords spéciaux que nous avons conclus avec la Banque de développement inter-américain en vertu desquels au début de l'année nous avons mis à la disposition de l'Amérique latine la somme de \$25,000,000 sous forme de prêts; je suis maintenant heureux de vous faire part qu'une somme supplémentaire de \$10,000,000 sera mise à la disposition de cette Banque où elle sera utilisée pour des prêts sans intérêt remboursables sur une période pouvant aller jusqu'à cinquante ans.

En plus de ses contributions officielles, le peuple canadien devient de plus en plus engagé directement dans l'aide aux pays en voie de développement. Avec l'appui du gouvernement, des capitaux de plus en plus considérables sont mobilisés et un nombre sans cesse croissant de jeunes canadiens mettent de diverses façons leur formation et leurs talents au service des pays qui ont besoin d'aide.

Pour finir, je tiens à affirmer que nous appuyons fermement la fusion du Fonds spécial et du Programme élargi d'assistance technique, moyennant des conditions satisfaisantes, en un programme unifié des Nations Unies pour le développement et la poursuite du Programme alimentaire mondial. Le Canada désire que les nouveaux objectifs prévus pour ces programmes soient approuvés; j'espère que notre contribution sera en harmonie avec ces objectifs des Nations Unies.

L'aide, toutefois, ne peut seule suffire à rencontrer les besoins grandissants des pays en voie de développement. Les efforts concertés des pays développés et des pays en voie de développement sont nécessaires pour trouver des moyens d'accroître les revenus provenant du commerce extérieur afin de soutenir les programmes de développement nécessaires. C'est pourquoi le Canada a fortement appuyé l'établissement de l'appareil permanent de la Conférence sur le Commerce et le Développement qui s'attelle à ses tâches avec vigueur, imagination et patience.

Il n'y a pas de réponse facile ou simple aux problèmes commerciaux des pays en voie de développement. Une chose cependant est claire. Les solutions collectives sont préférables à celles imaginées dans l'isolement. Ce n'est pas une question d'idéalisme, mais une question de réalisme. Ce qui est difficile ou parfois même impossible de réaliser seul, peut souvent être accompli de façon plus satisfaisante lorsque plusieurs pays sont

[The text in this section is extremely faint and illegible. It appears to be a multi-paragraph document, possibly a letter or a report, but the specific words and sentences cannot be discerned.]



prêts à entreprendre une action concertée et à accepter les correctifs nécessaires. Cela est vrai tant pour les réductions tarifaires que pour l'accessibilité des marchés ou les arrangements relatifs aux produits de base ou pour tous ces autres sujets importants et complexes qui font l'objet de discussions à l'Office du Commerce et du Développement.

Il y a eu un début modeste mais prometteur. Nous devons nous attaquer sans relâche à cette tâche cruciale qui exige les plus grands efforts de la part des pays développés et des pays en voie de développement.

Les droits de l'homme

Nous ne pouvons, toutefois, nous arrêter seulement au progrès matériel, comme si c'était la seule voie menant au bien-être de l'humanité. La dignité et la grandeur des droits de l'homme sont bien plus essentielles et ne peuvent exister que dans un contexte d'égalité et de liberté.

La résolution exprimée dans la Charte, de "proclamer notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme" est donc une partie vitale de la grande croisade dans laquelle nous sommes engagés. Les Canadiens attachent une importance particulière au maintien et à l'extension des droits civils de l'individu, à la sauvegarde des institutions familiales et religieuses, et à l'élimination de toutes formes de discrimination, tant au point de vue de race, que de couleur, de sexe ou de religion.

Notre intérêt à l'égard des droits de l'homme provient aussi de la diversité de nos origines nationales. Bien des Canadiens ont conservé des attaches profondes avec leur pays d'origine. Lorsque le respect pour les droits et la liberté de l'homme n'est pas entièrement assuré ou lorsqu'il est délibérément renié, les Canadiens déplorent cette situation car nous croyons sincèrement que ces droits et libertés doivent avoir une application universelle.

A cause de ces convictions, nous sommes particulièrement désireux que le rôle des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme soit accru, et qu'on donne suite aux propositions à cet effet. Nous appuyons la nomination d'un Haut-Commissaire pour les droits de l'homme, proposée par le Costa Rica, et nous sommes prêts à nous joindre aux co-auteurs d'une telle résolution. Si les droits de l'homme ont une signification universelle, leur violation doit aussi toucher tous les hommes.

En parlant des droits et des libertés de l'homme et de l'intérêt général à l'égard de la paix et du bien-être, je suis particulièrement conscient des intérêts parallèles des Nations Unies et des Eglises et autres organisations. Les institutions qui incarnent les croyances religieuses et philosophiques de l'humanité ont beaucoup à dire sur les nombreuses questions que nous étudions.

Je souligne ainsi, avec la plus grande satisfaction, l'intention de Sa Sainteté le Pape Paul VI de visiter les Nations Unies et de s'adresser à l'Assemblée générale. Il sera le bienvenue non seulement en sa qualité de chef religieux mais aussi en tant qu'homme dont la largeur d'esprit à l'égard des autres confessions religieuses est remarquable et a été payée de retour.

Sa décision de venir ici s'inscrit dans le cadre des initiatives prises par son illustre prédécesseur, le Pape Jean XXIII, qui, dans son Encyclique "Pacem in terris", a exprimé avec lucidité et avec une vision prophétique les droits inhérents à la condition de l'homme dans ses relations avec la société humaine et dans son désir ardent de paix. Sa visite témoigne de sa confiance dans le rôle vital que les Nations Unies sont appelées à jouer dans les affaires mondiales et de l'appui qu'il y prête.

Conclusion

Monsieur le Président, j'ai passé en revue quelques-uns des problèmes mondiaux que, selon nous, cette Assemblée doit maintenant étudier. Les mesures que nous prenons relativement à ces problèmes et l'empressement que nous mettons à prendre nos responsabilités et à faire face aux situations qui se présentent à nous, dépendent de nos moyens et de notre désir de parvenir à un consensus sur les lignes de conduite et les initiatives.

Comment y parvenir? Quelle est la meilleure façon d'aborder le problème du pouvoir de décision des Nations Unies en 1965? Il semble y avoir deux réponses possibles à cette question. L'une voudrait que les membres pensent en termes d'arguments, de votes et de victoires à inscrire dans les dossiers. Cette voie, à notre avis, mène au cynisme et à la frustration.

L'autre approche serait pour les Nations Unies de penser en termes d'engagements et de responsabilités partagées - en d'autres mots, de s'efforcer d'atteindre, dans leurs délibérations, le sens de l'effort et le sens des responsabilités dont les gouvernements font preuve dans la conduite de leurs propres affaires internes. Cette voie, selon nous, est pleine de promesse et mène au progrès.

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

Un élément clef dans la recherche d'un consensus efficace, ce sont les relations entre les grandes puissances et les autres membres. C'est un fait généralement reconnu, bien entendu, que les grandes puissances ont un statut spécial. Mais cette considération s'accompagne de l'attente que ceux qui peuvent agir d'une manière efficace en acceptent les responsabilités inhérentes; qu'ils persisteront dans leur recherche continue d'arrangements acceptables; et, qu'en retour, les grandes puissances reconnaîtront que les autres membres ont chacun un rôle à jouer, rôle qui, même s'il se situe à un autre palier et parfois même est d'une autre nature, n'en a pas moins une aussi grande importance. Le système de castes propre à la société du dix-neuvième siècle disparaît. Nous le remplaçons par une nouvelle coopération entre les nations du monde. Et j'espère qu'à mesure que les événements d'Asie se dérouleront, il se révélera possible, dans l'intérêt de cette Organisation et de l'humanité, de répondre à ce que le Secrétaire général, dans son rapport annuel, a décrit comme "le besoin impérieux pour les Nations Unies d'atteindre à la représentation universelle le plus tôt possible". Nous en sommes arrivés, Monsieur le Président, à un carrefour dans l'histoire des efforts de l'humanité, tels qu'on les a connus à la Société des Nations et aux Nations Unies, pour développer des institutions internationales capables d'assurer la paix. Nous avons fait beaucoup de chemin depuis cette époque malheureuse où la foi en la sécurité collective a semblé sur le point de s'éteindre, lorsque la deuxième Grande Guerre a éclaté. Nous n'avons pu toutefois, par suite des sérieux conflits d'intérêts nationaux, à cause de la rivalité des systèmes politiques et de nos propres défaillances, nous rendre compte de tout ce qui devait être fait.

Nous avons maintenant l'occasion de reprendre notre poursuite des buts exprimés dans la Charte des Nations Unies, en nous attaquant résolument aux problèmes principaux auxquels nous faisons face. Notre Assemblée a le pouvoir de suspendre le cours dangereux des événements et de s'engager sur la voie de cette Paix en faveur de laquelle notre génération s'est solennellement déclarée à la fin d'un des épisodes les plus douloureux de l'histoire du monde.

